



Un sénateur rêve d'une autorité de contrôle de l'identité numérique à l'entrée des plateformes

Rêve ou cauchemar ?

54 

DROIT

🕒 1 MIN



Par Marc Rees

Le lundi 18 octobre 2021 à 10:20



Instaurer une obligation de vérification d'identité à l'entrée des plateformes, chapeauté par une autorité de contrôle. Voilà la proposition de loi tout juste déposée par le sénateur Alain Cadec, dans le sillage de nombreux amendements similaires.

Dans le cadre d'une proposition de loi déposée en fin de semaine dernière, le sénateur Alain Cadec aimerait instituer en France une Autorité de contrôle de l'identité numérique. Cette autorité administrative indépendante (AAI) aurait pour mission d'assurer cette vérification à l'entrée de l'ensemble des plateformes d'intermédiation, réseaux sociaux compris.

 S'abonner



l'inscription des internautes sur une plateforme comme Facebook ou Twitter à la vérification de leur identité, si du moins cet intermédiaire dépasse un seuil de connexion qui serait fixé par décret en Conseil d'État.

Identifier plus rapidement les auteurs d'agressions en ligne

74 % de ce contenu restent à découvrir

Seuls nos abonnés peuvent lire l'intégralité de cet article, l'abonnement finance le travail de notre équipe de journalistes

 Déjà membre ? Connexion

 Découvrez l'offre Premium

 Abonnement Professionnel

OFFRE DÉCOUVERTE

0,99 €
Pour 48h d'abonnement

SANS ENGAGEMENT

Désabonnement possible à tout moment

5 €
Paiement mensuel

Bénéficiaire

soit 4,1

 54 commentaires



Soriatane - 18/10/21 à 11:03:29

#1

Combien de personnes publient sous leur vrai nom avec des informations assez précises dans leur page pour écarter tout homonyme ??

As-t-on fait une étude d'impact auprès de la Justice pour savoir si le pseudonymat est vraiment un contrainte forte pour leur enquête/travail??



digiac - 18/10/21 à 11:09:07

#2

 S'abonner



Thorgalix_21 - 18/10/21 à 11:10:53

#3

↳ **Soriatane** Réaliser une étude d'impact avant de proposer une nouvelle loi réduisant la liberté d'expression ? Tu ne crois pas que tu pousses le bouchon un peu loin, Maurice ? 🇵🇸



skankhunt42 - 18/10/21 à 11:22:58

#4

| un outil qui permettra d'identifier plus rapidement les auteurs des agressions

A quoi bon si c'est pour ce retrouver avec un rappel à la loi vu que " la justice" (pas envie de débattre précisément ou ça va mal mais vous m'avez compris) est totalement à la ramasse. Encore pire si l'agresseur n'est qu'un mineur, c'est plus ou moins open bar.

| il est assez simple, via les adresses IP, de localiser les personnes et de vérifier leur identité ».

Chaque réseau social devrait donc enregistrer les IP de ses utilisateurs en permanence ? Et chaque réseau social devrait aussi interdire l'utilisation des VPN qui permettent de masquer les ip ?



Bourrique - 18/10/21 à 11:34:32

#5

Et moi je propose que chaque politicien passe un test psychiatrique avant d'ouvrir leur bec, quel que soit le média (télé/presse/net/projet de loi).

Avec résultats publiés en open-data sur le net. 📄🇵🇸

S'ils n'ont rien à se reprocher, ils devraient être entièrement d'accord, vu que c'est dans la ligne du projet de loi.

↳ **Soriatane** Et combien publient de toutes façon sous leur vrai nom, et sont rattrapés par la patrouille. Par rapport à ceux qui se planquent un minimum.

Édité par Bourrique le 18/10/2021 à 11:36



Vorphalax - 18/10/21 à 11:35:33

#6

↳ **skankhunt42** Dans l'idéal de certains oui.



Jarodd - 18/10/21 à 11:47:25

#7

| Une intervention en deux temps. Pour résoudre les cas de « cyberharcèlement », de « cyber-sexisme » et au

 **S'abonner**



Trit' - 18/10/21 à 12:15:17

#8


Les délires totalitaires de la République (pas du tout) populaire de Chine¹ ne sont **pas** des exemples à suivre et imiter ! **Jamais !!!**

¹ D'ailleurs, en tant que dictature, le régime de ce pays doit être détruit et ses dirigeants poursuivis et condamnés pour crimes contre l'humanité et les droits des humains, commis depuis bien trop longtemps !



skankhunt42 - 18/10/21 à 12:17:57

#9

 **Vorphalax** En théorie pas besoin d'utiliser une adresse IP... Le site à juste besoin d'envoyer un identifiant au site du gouvernement pour le faire matcher avec une identité vu que l'identité permet d'avoir facilement la localisation.

Par contre t'a intérêt à chiffrer tout ça sinon il serais très facile d'effectuer des croisement et de retrouver l'identité d'une personne même si elle utilise des mails différents.

L'autre problème c'est la modération... Certains forums peuvent bannir pour un mot de travers (ou pas), si il n'est possible que d'avoir un seul et unique compte à terme c'est la liberté d'expression qui est en danger.

Le danger de brider la liberté d'expression génère deux problèmes :

1. L'underground : Kevin 16 ans viens de ce faire bannir de jeuxvideos.com parce qu'il à créer un sujet à propos de sammuel paty. Il devrait donc poursuivre la conversation sur un réseau underground et ce retrouvera entouré d'anti sémites.

Si le débat doit être ouvert dans la vrai vie il doit aussi être possible de l'ouvrir sur internet... D'ailleurs certains sites désactivent les commentaires sur certains sujet pour éviter que ça dérape.


2. L'idiocratie : Sur youtube tu vois des meufs de 120 kg qui font des VLOG à propos de leur courses à carroufs... 4 pack de canettes de coca cola, 12 brownies au chocolat, 20 plats cuisinés et un concombre.

A mon humble avis le concombre à pas été acheté pour être mangé. Ce genre de blaguounette un jours elle ne passera plus. Ce qui valide ce genre de nana à s'autodétruire publiquement et à encourager d'autre à le faire.



numerid - 18/10/21 à 12:21:39

#10

 **Thorgalix_21** Ouais, y'en a qui exagèrent vraiment !

Il y a, cependant, un truc qui me turlupine, ces plateformes ont des CGU et des équipes de modération. Pourquoi ne respectent-elles pas leurs propres CGU au lieu d'appliquer certaines modérations imbéciles ?

Et ce n'est pas l'anonymat qui empêche quoi que ce soit.

 S'abonner



Votre commentaire



Pour commenter, veuillez vous identifier...



Envoyer 